



Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim

153, rue du Village

38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70

Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr

<http://saint-prim.fr/>

Saint Prim, le 17/04/2013

COMPTE RENDU

Réunion du **vendredi 12 avril 2013 à 14 h 30** en mairie de Saint-Prim

Prénom Nom, Qualité	Présent/excused/absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excused/absent	Pouvoir à
Patrick BARRAUD, maire			Stéphane JODAR, conseiller	Absent excusé	M. CROS
Didier GERIN, 1 ^{er} adjoint			Pierre VALVERDE, conseiller		
Pierre GUILLET, 2 ^{ème} adjoint			Noélie LASCOLS, conseillère	Absente excusée	D. GERIN
Daphné GAULT, 3 ^{ème} adjointe	Absente excusée	P. GUILLET	Annick MOURARET, conseillère	Absente excusée	S. MONNOT
Michel CROS, 4 ^{ème} adjoint			Michel RODEL, conseiller	Absent excusé	P. VALVERDE
Eric CLO, conseiller			Sylviane MONNOT, conseillère		
Guy BATTAGLINI, conseiller			Franck DENOLLY, conseiller	Absent excusé	Eric CLO
Sylviane VANEL, conseillère	Absente excusée	G. BATTAGLINI			

Président : Patrick BARRAUD

Secrétaires de séance : Sylviane MONNOT et Didier GERIN

Ordre du jour :

- Vote des Comptes Administratifs 2012 pour chaque budget (commune, assainissement, locaux commerciaux, CCAS) : **exprimés 14 voix contre mais vote non valable en raison du quorum non atteint (7 personnes présentes dans la salle au moment du vote puisque le maire doit se retirer et ne pas participer au vote).**
- Vote des comptes de gestion 2012 : **exprimés 14 voix contre et une voix pour.**
- Délibérations d'affectation du résultat 2012 pour chaque budget (commune, assainissement, locaux commerciaux, CCAS) : **exprimés 14 voix contre et une voix pour.**
- Délibération pour le vote des taux d'imposition 2013 :
Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition de 2012 et demande à l'assemblée de déterminer les taux d'imposition en matière de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti qui seront appliqués pour 2013.
Il propose de reconduire ces trois taux pour l'année 2013.
le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de maintenir et d'appliquer les taux suivants pour l'année 2013

Taxe d'Habitation	taux	10,20 %
Taxe Foncière (bâti)	taux	16,00 %
Taxe Foncière (non bâti)	taux	45,99 %
- Vote des Budgets 2013 (commune, assainissement, locaux commerciaux, CCAS) : **exprimés 14 voix contre et une voix pour.**
- Vote des subventions aux associations : pas de vote pour cette délibération.
Séance levée à 16 heures 45.

Le Maire : Patrick BARRAUD